



TABLEAU SYNOPTIQUE

PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

Ministère du Conseil exécutif

MISSION

Le ministère du Conseil exécutif exerce des fonctions particulières et stratégiques pour ce qui est de la gouvernance de l'État. Il a pour principale responsabilité de soutenir la prise de décision des instances gouvernementales. Il assure, à ce titre, les tâches d'analyse, de conseil et de coordination auprès du premier ministre et du Conseil des ministres. Le Ministère est également responsable de certains mandats confiés par le gouvernement et il coordonne la communication gouvernementale.

VISION

Une organisation forte et performante, orientée sur l'efficacité et la cohérence de l'action gouvernementale, pour la prospérité de la société québécoise.

VALEURS

Le sens du service, le rendement et l'amélioration continue, l'excellence et la rigueur, l'esprit d'équipe, la valorisation et l'épanouissement professionnel.

Enjeu 1 : Optimisation de l'efficacité et de la cohérence de l'action gouvernementale

Orientation 1 : Soutenir efficacement le processus décisionnel

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
1.1 Contribuer à la prise de décision éclairée du Conseil des ministres	1.1.1 Taux de satisfaction du Conseil des ministres à l'égard des services reçus	70 %	73 %	76 %	79 %
1.2 Assurer une relève compétente pour les emplois supérieurs	1.2.1 Pourcentage des personnes participantes au Programme de relève, au 1 ^{er} avril, qui ont été nommées à des postes de la haute fonction publique au cours de l'année qui se termine au 31 mars suivant (valeur de départ 2018-2019 : 40 %)	45 %	50 %	55 %	60 %

Orientation 2 : Renforcer la confiance des citoyennes et citoyens envers les institutions démocratiques

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
2.1 Accroître l'accessibilité, pour les citoyennes et citoyens, du contenu des mémoires soumis au Conseil des ministres	2.1.1 Pourcentage de mémoires qui ne comportent pas de contenu accessible au public (nouvelle mesure : la valeur de départ 2018-2019 sera établie, au plus tard, le 31 mars 2020)	Réduction de 5 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 10 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 15 % par rapport aux résultats de 2018-2019	Réduction de 20 % par rapport aux résultats de 2018-2019
	2.1.2 Pourcentage de mémoires soumis, au cours de l'année, dont le contenu accessible fait l'objet d'une diffusion numérique proactive	Publication d'un cadre normatif concernant la diffusion numérique proactive du contenu accessible des mémoires		75 %	85 %

Orientation 3 : Renforcer les relations avec les partenaires

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
3.1 Soutenir les ministères et organismes dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	3.1.1 Taux de satisfaction des ministères et organismes accompagnés dans l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels	65 %	70 %	75 %	80 %
3.2 Contribuer à l'accroissement des échanges commerciaux du Québec avec les autres provinces et les territoires	3.2.1 Taux d'accroissement du nombre d'entreprises québécoises appuyées dans leurs démarches commerciales par le réseau de représentation du Québec au Canada (valeur de départ 2018-2019 : 160 entreprises appuyées)	10 % par rapport aux résultats de 2018-2019	20 % par rapport aux résultats de 2018-2019	30 % par rapport aux résultats de 2018-2019	40 % par rapport aux résultats de 2018-2019
3.3 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des jeunes	3.3.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des jeunes	76 %	79 %	82 %	85 %
3.4 Améliorer l'offre de service en matière de francophonie canadienne	3.4.1 Taux de satisfaction de la clientèle quant à la qualité de la prestation de services offerts aux demandeurs qui ont présenté des projets	72 %	76 %	80 %	84 %
3.5 Renforcer les relations avec les partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	3.5.1 Taux de satisfaction des partenaires qui interviennent auprès des Québécoises et Québécois d'expression anglaise	60 %	63 %	66 %	69 %

Enjeu 2 : Prospérité de la société québécoise

Orientation 4 : Contribuer à la pleine participation des jeunes et des communautés

OBJECTIFS	INDICATEURS	CIBLE 2019-2020	CIBLE 2020-2021	CIBLE 2021-2022	CIBLE 2022-2023
4.1 Augmenter le nombre de jeunes qui tirent profit des mesures financées par le Ministère	4.1.1 Taux d'augmentation annuelle du nombre de jeunes qui ont tiré profit des mesures financées (nouvelle mesure : la valeur de départ 2018-2019 sera établie, au plus tard, le 31 mars 2020)	3 % par rapport aux résultats de 2018-2019	6 % par rapport aux résultats de 2018-2019	9 % par rapport aux résultats de 2018-2019	12 % par rapport aux résultats de 2018-2019
4.2 Appuyer les Autochtones dans la réalisation de leurs projets de développement économique	4.2.1 Nombre annuel d'emplois créés en milieu autochtone*	180	190	200	.**
4.3 Renforcer les capacités des organismes communautaires à servir les Québécoises et Québécois d'expression anglaise	4.3.1 Pourcentage de nouveaux services offerts par des organismes communautaires aux Québécoises et Québécois d'expression anglaise (valeur de départ 2018-2019 : 20 nouveaux services)	60 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	75 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	80 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019	85 % par rapport aux nouveaux services offerts par ces organismes en 2018-2019

* Incluant les emplois consolidés.

** Le Fonds d'initiatives autochtones III, qui est le programme par lequel ces interventions sont réalisées, se termine le 31 mars 2022.